## O <br> Comment prolonger ses droits à l'allocation pour demandeur d'asile (ADA)

Vous êtes titulaire d'une autorisation provisoire de séjour portant la mention «Bénéficiaire de la Protection Temporaire » et percevez l'ADA versée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)?

Afin de continuer à bénéficier de cette aide, vous devez impérativement adresser le formulaire de prolongation disponible sur : https://www.ofii.fr/beneficiaires-de-la-protection-temporaire-prolongez-vos-droits-a-IADA/
et les pièces justificatives demandées à la direction territoriale de I'OFII compétente dont vous dépendez.
À défaut, les versements seront interrompus.
Pour faciliter le traitement de votre demande, privilégiez l'envoi par courrier électronique. À défaut, utilisez la voie postale.

Liste des pièces justificatives à fournir:

- Formulaire daté et signé.
- Copie de l'autorisation provisoire de séjour en cours de validité de tous les membres majeurs de la famille.
- Copie des justificatifs de toutes les ressources perçues depuis l'arrivée en France le cas échéant.


## Trouver la direction territoriale de l'OFII compétente

## Liste des directions territoriales de l'OFII compétentes en fonction du département de votre domicile :

Privilégiez le courrier électronique :
ukraine-ada-orleans@ofii.fr

Amiens : Résidence Le Belvédère, bât. D
275, rue Jules Barni 80000 Amiens (dprt. 02, 60, 80)
Lille : 2, rue de Tenremonde 59000 Lille (dprt. 59, 62)

Créteil : 13-15, rue Claude-Nicolas Ledoux 94000 Créteil (dprt 94)
Evry : Espace Europe 2, 3 rue Marcel Carné 91080 Evry-Courcouronnes (dprt 91)
Paris: 83, rue de Patay 75013 Paris (dprt. 75)
Melun : 2 bis, avenue Jean Jaurès 77000 Melun (dprt. 77)
Bobigny : 13, rue Marguerite Yourcenar 93000 Bobigny (dprt. 93)
Cergy : Immeuble Ordinal Rue des Chauffours 95002 Cergy-Pontoise Cedex (dprt 95)
Montrouge : 221, avenue Pierre Brossolette 92120 Montrouge (dprt. 78,92)
Besançon : 3, avenue de la Gare d'Eau 25000 Besançon (dprt. 25, 39, 70,90)
Dijon : Cité Dampierre 6, rue Chancelier de I'Hospital
21000 Dijon (dprt. 21, 58, 71, 89)
Grenoble : Parc de l'Alliance 70-72 rue des Alliés 38100 Grenoble (dprt. 26, 38, 73,74)
Lyon : 7, rue Quivogne 69002 Lyon Cedex 02 (dprt. 01, 07, 42, 69)
Clermont-Ferrand : 1, rue d'Assas
63000 Clermont-Ferrand (dprt. 03, 15, 43,63)
Metz : 2, rue Lafayette 57000 Metz (dprt. 54, 55, 57, 88)
Reims : 2 , rue du Grand Credo 51100 Reims (dprt. 08, 10, 51,52)
Strasbourg : 4, rue Gustave Doré CS 80115
67069 Strasbourg Cedex (dprt. 67,68)

Poitiers : 86, avenue du 8 mai 194586000 Poitiers
(dprt. 16, 17, 79, 86)
Bordeaux : 55, rue Saint-Sernin CS 90370
33000 Bordeaux (dprt. 24, 33, 40,47,64)
Limoges : 19, rue Cruveilhier 87000 Limoges
(dprt. 19, 23, 87)
Montpellier : 130, rue de la Jasse de Maurin
34070 Montpellier (dprt. 11, 30,34, 48,66)
Toulouse : 7, rue Arthur Rimbaud CS 4031 31200 Toulouse Cedex 2 (dprt. 09,12, 31, 32, 46, 65, 81, 82)
Caen : Rue Daniel Huet 14038 Caen Cedex 9 (dprt. 14, 50, 61)
Rouen : Immeuble Montmorency 1
15, place de la Verrerie 76100 Roven (dprt. 27,76)
Rennes : 8, rue Jean-Julien Lemordant 35000 Rennes
(dprt. 22, 29, 35, 56)
Nantes : 93 bis, rue de la Commune de 1871
44400 Rezé (dprt. 44, 49, 53, 72,85)
Nice : CADAM, 147, boulevard du Mercantour, CS 33204-06204 Nice Cedex 03 (dprt. 06)
Marseille : 61, boulevard Rabatau 13008 Marseille Cedex 08 (dprt. 04, 05, 13,20,83,84)
Orléans: 4, rue de Patay 45000 Orléans
(dprt. 18, 28, 36, 37, 41, 45)
Cayenne : 17-19, rue Lallouette BP 245
97325 Cayenne (dprt. 973)
La Réunion: Préfecture de la Réunion
Place du Barachois 97405 Saint-Denis Cedex (dprt. 974)

Guadeloupe : Section 246 - Grand Camp 97139 Les Abymes (dprt. 971 et 972)

